

Réf : ML/2005/0128

18 juillet 2005

RACKHAM

- 1- Résultat de l'Offre à Prix Ouvert (OPO)
- 2-Résultat du Placement
- 3- Début des négociations sur NSC le 22 juillet 2005
- 4-Règlement livraison de l'OPO
- 4-Capital social

(suite aux notes ML/2005/0102 du 1^{er} juillet 2005 et ML/2005/0121 du 12 juillet 2005)

1 - RESULTAT DE L'OFFRE A PRIX OUVERT

Après centralisation des états récapitulatifs des ordres d'achat reçus des membres du marché, Euronext Paris SA fait connaître qu'au total, elle a enregistré 74 ordres d'achat portant au total sur 113 437 actions RACKHAM.

Conformément aux indications données dans les notes ML/2005/0102 du 1er juillet 2005 et ML/2005/0121 du 12 juillet 2005, Euronext Paris SA a coté un cours de 3,55 € et a procédé à la répartition de 45 790 actions RACKHAM initialement offertes dans le cadre de l'Offre à Prix Ouvert auxquelles ont été ajoutées 44 956 actions prélevées sur le Placement.

	Pourcentage de réponse	Nombre d'actions allouées
Ordres	80%	90 746

2 - RESULTAT DU PLACEMENT

Il est précisé que dans le cadre du Placement, pour 259 474 actions initialement offertes desquelles ont été retranchées 44 956 actions allouées à l'OPO, la demande globale s'est établie à 14 ordres pour 259 474 titres.

3 - CONDITIONS D'OUVERTURE DES NEGOCIATIONS SUR NSC LE 22 JUILLET 2005

L'émission des actions nouvelles ne faisant pas l'objet d'une garantie de bonne fin telle que décrite dans l'article L 225-145 du Code du Commerce. En conséquence les négociations sur les actions RACKHAM interviendront postérieurement à l'émission du certificat du dépositaire, c'est à dire après la date de règlement/livraison soit le 21 juillet 2005.

Les premières négociations des actions sont donc prévues à partir du 22 juillet 2005 sur le système NSC.

Le 22 juillet 2005, le cours de référence sera le prix de l'OPO soit 3,55€.

Le seuil de cotation est fixé à 20% du cours de référence.

Dans l'hypothèse d'un déséquilibre de marché ne permettant pas de coter dans le seuil de 20% de variation, Euronext Paris SA informera les intervenants de marché du nouvel horaire de cotation et procédera à une nouvelle tentative de cotation en prenant comme cours de référence le niveau de réservation auquel il sera appliqué une variation maximale supplémentaire de 10%.

Dès lors qu'aucun cours n'aura pu être coté sur la valeur, les dispositions particulières ci-dessus mentionnées resteront applicables dès le jour de bourse suivant.

Il est précisé que les négociations ne sont ni garanties, ni compensées.

4 - REGLEMENT/LIVRAISON DE L'OPO

Règlement-livraison des titres acquis à l'OPO : Les opérations de règlement-livraison des négociations du 18 juillet 2005 seront effectuées au moyen du service de livraison par accord bilatéral RELIT +, entre d'une part TSAF SA (code affilié 528 adhérent 523) et les adhérents acheteurs, d'autre part entre les adhérents et les intermédiaires collecteurs d'ordres, le 21 juillet 2005. L'ensemble des instructions SLAB RELIT+ devra être introduit dans le système au plus tard le 20 juillet 2005 à 12 heures. L'instruction aura comme date de négociation le 18 juillet 2005.

5 - CAPITAL SOCIAL

A l'issue des opérations, le capital social de la Société RACKHAM est divisé en 1 071 964 actions d'une valeur nominale de 0,30€ chacune.

Code ISIN : FR0010215491

Mnémonique : MLRAC
